



## Licenciement - inapte à l'emploi

-----  
Par Lila0001

Bonjour

La médecine du travail lors d'un premier entretien me proposait de me licencier sous ces conditions :

"tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi"

Ce qui lui permettrait de faire aucune démarche pour trouver d'autres postes puisque mon état de santé actuel ne me le permet pas.

Au vu de la situation, après mon licenciement :

- \_ Pourrais je me réinscrire à pôle emploi dans soucis ?
- \_ Pôle emploi peut il refuser mon inscription et dans ce cas que faire ?
- \_ Pourrais je retravailler dans le même domaine lorsque ma santé me le permettra à nouveau ?

Je vous remercie pour vos réponses